

gie, point sur lequel ils conclurent de l'importance que revêtent pour toutes les régions du Canada une plus grande autonomie dans le domaine de l'énergie et la mise sur pied, le plus tôt possible, de projets d'envergure, en particulier dans les secteurs du pétrole lourd, des sables bitumineux et de l'énergie hydro-électrique.

Depuis le début de 1979, monsieur l'Orateur, deux événements sont venus démontrer que le gouvernement fédéral n'avait ni progressé en direction de l'autonomie énergétique ni entretenu sérieusement la mise sur pied de projets d'envergure tout en hypothéquant par le fait même l'avenir énergétique du pays. Les deux événements auxquels nous nous référons sont les suivants: l'incident provoqué par la multinationale Exxon ainsi que la loi d'urgence, c'est-à-dire le bill C-42 qui suivit, et le rapport de l'Office national de l'énergie intitulé *Le gaz naturel au Canada*. Le premier événement exposait la vulnérabilité de nos approvisionnements extérieurs en pétrole, tandis que le second mettait en relief la fragilité de nos réserves gazières. Aujourd'hui, j'entends faire la lumière sur ces deux événements. Nous voulons dans chaque cas décrire l'événement, soulever son importance, déterminer le rôle joué par le gouvernement fédéral et en venir à une conclusion. On s'attardera également à faire le lien entre ces deux événements lesquels, à première vue, ne semblent pas renfermer d'affinités apparentes. Bref, nous proposons de mettre en évidence les résultats ainsi que les répercussions engendrées par le manque de planification énergétique du gouvernement actuel.

Le 28 février dernier, l'Office national de l'énergie rendait public son rapport ayant trait au gaz naturel. Le rapport, comme nombre d'autres, a fait les manchettes et on n'en parla plus. Pourtant il contenait des conclusions et recommandations susceptibles d'influer grandement sur l'avenir du Canada et qui pourraient également faire l'objet d'un thème électoral pour les libéraux au cours des prochaines élections.

Pour le public en général, qui n'est pas familier avec le jargon énergétique, les données et les chiffres fournis par le rapport n'ont qu'une importance marginale. Nous tenterons donc de vulgariser le débat tout en expliquant la portée à l'approche des élections du rapport lui-même. Nous nous attarderons surtout aux conclusions sur l'exportation des surplus de gaz naturel et la pénurie éventuelle des hydrocarbures.

Inscrit en première page du texte, le mandat de l'Office national de l'énergie se lit ainsi, et je cite:

Connaître les vues des industries concernées, des provinces et du grand public sur les questions de l'approvisionnement, de la demande et des surplus (de gaz naturel).

Pour ce faire, les membres de l'Office entreprirent une visite-éclair de 26 jours à travers le Canada à compter du 11 octobre 1978. Ils visitèrent successivement les villes de Calgary, Vancouver, Halifax, Québec et Ottawa. En tout l'Office reçut 89 mémoires provenant tant des milieux publics et gouvernemental que de l'entreprise gazière. Les mémoires émanant de cette dernière furent de loin les plus nombreux.

Conclusion première, on a visité très peu de villes en trop peu de temps: cinq villes en 26 jours. Comment a-t-on pu vraiment peser le pour et le contre de la question? De plus, seulement deux groupes d'importance relative ont véritablement défendu le point de vue du public.

De prime abord, les recommandations ou si l'on veut les conclusions de l'Office tentent de ménager la chèvre et le chou.

### *L'ajournement*

Succinctement, il nous dit ceci: Oui il y a des surplus exportables, non pas autant que l'industrie le voudrait. Nous les avons schématisées, monsieur l'Orateur.

Le Canada possède un surplus de gaz naturel de deux billions de pieds cubes qui pourrait être exporté au cours des huit prochaines années. Deuxièmement, les réserves établies restantes des régions traditionnelles étaient de 66.1 billions de pieds cubes à la fin de 1978, soit une augmentation de 4.7 billions de pieds cubes depuis 1976. Troisièmement, les exportations vers les États-Unis pourraient augmenter de 25 p. 100. Les insuffisances en gaz naturel pourraient se faire sentir au Canada à partir des années 1992. L'Office estime que la création de nouveaux marchés dans l'Est canadien pourrait représenter quelque 180 milliards de pieds cubes en 1990. Le tout est conditionnel à ce que le gaz ait un prix concurrentiel. Les revenus estimés de la vente du surplus de gaz sont de 4.3 milliards de dollars par année pendant les huit prochaines années. La croissance de la demande du gaz naturel sur les marchés actuels se situera aux environs de 3 p. 100 par année entre 1978 et l'an 2000.

L'Office n'est pas infaillible dans ses prévisions, loin de là! Dans son rapport de 1975, il établissait trois principales conclusions sur le gaz naturel: premièrement, la possibilité d'une pénurie de gaz naturel au cours des années 1970; deuxièmement, la restriction des exportations vers les États-Unis et, troisièmement, la limitation de la croissance du marché domestique pour le gaz naturel.

La pénurie du gaz ne s'est pas manifestée, les exportations ont continué en direction des États-Unis et seule la conclusion au sujet de la limite de croissance du marché domestique s'est concrétisée.

Avec une telle fiche à son actif, nous nous devons d'afficher une certaine prudence à l'égard des conclusions contenues dans son rapport. Il faut l'avouer, la tâche d'estimer les réserves de même que les surplus de gaz naturel tout en tentant de prédire les pénuries éventuelles est une science pour le moins aléatoire et complexe. C'est en gardant présent à l'esprit cette prémisse que nous avons analysé les conclusions du rapport. Comme nous l'avons déjà dit, ce sont les conclusions ayant trait au surplus de gaz naturel exportable et à une pénurie éventuelle qui ont retenu notre attention.

C'est dans cette conclusion que l'on peut discerner l'attitude de ménager la chèvre et le chou prise par l'Office. Ce dernier nous annonce la présence de surplus de deux billions de pieds cubes de gaz naturel qui pourrait être exporté vers les États-Unis, ce qui ne représente en fait qu'un cinquième de la demande faite par l'industrie pétrolière. Mais il n'en demeure pas moins que l'Office nous fait part de l'existence d'un surplus. Comment expliquer qu'avant le 28 février dernier nous n'avions pas de surplus accru pour l'exportation et que du jour au lendemain, on arrive avec des surplus exportables?

Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est 10 heures?

### **MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.